

YOGA

Les cours de yoga font peau neuve à la rentrée !

A partir de septembre, une nouvelle formule de cours est proposée : l'accent sera mis sur la détente et la chasse au stress !

Par des techniques simples, apprenez à gérer vous-même votre fatigue physique et mentale :

- le travail du souffle chasse le stress,
- la pratique des postures assouplit le corps,
- la relaxation procure une détente profonde et durable.

Le bien-être est à la portée de tous !!!

Venez nombreux :

Chaque mercredi à 18 h 30, salle des fêtes de Saint-Parres-aux-Tertres. Contact : Nicole POITTEVIN - Tél. 25.81.12.87.

LE TERTRE GYMNIQUE

Encore quelques semaines et les vacances seront là. La saison 93/94 a vu son nombre de licenciés(es) stationnaire par rapport à l'année précédente mais il y a eu peu d'absences, chacun(e) se sentant très motivé(e).

Et même s'il nous arrive quelquefois de souffrir un peu, le sourire et le dynamisme communicatifs de Christine, notre sympathique animatrice, nous incitent à faire le maximum pour garder la forme physique et morale.

Le 30 juin, nous terminerons la dernière séance par la traditionnelle petite fête avant de souhaiter à tous de bonnes vacances.

Rendez-vous pour la reprise le jeudi 15 septembre à 20 h - Nous vous attendons nombreux.

Mme L. MICHEL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

En raison des Fêtes du 14 Juillet, le ramassage des ordures ménagères sera effectué le VENDREDI 15 JUILLET.

En ce qui concerne les fêtes du 15 août, le ramassage se fera le mardi 16 et le vendredi 19/08.

POLICE MUNICIPALE

SURVEILLANCE DES PAVILLONS

Durant vos vacances, vous pouvez demander la surveillance de votre pavillon par la Police Municipale et Nationale.

Pour cela, vous pouvez retirer un imprimé au secrétariat de mairie.

UNE BELLE INITIATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

Le Centre Communal d'Action Sociale organise le mardi 26 juillet un voyage destiné aux personnes âgées de 70 ans et plus au 1^{er} janvier 1995, ainsi que leur conjoint, quel que soit leur âge.

Une sortie en car est prévue toute la journée.

Au programme :

Le matin : visite d'un musée et de magasins.

Le midi : déjeuner dans un restaurant sympathique.

Retour vers 19 heures.

Le départ est fixé à 9 heures près du pont de la RN 19,

9 h 15 devant l'hôtel de ville

9 h 20 près du moulin de Baires.

Les inscriptions seront prises aux heures d'ouverture de la mairie (8 h 00 - 12 h - 14 h - 18 h) jusqu'au mardi 19 juillet à 18 h, dernier délai.

Le conseil d'administration du CCAS.

CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Il fonctionnera à l'École Maternelle Jules Ferry du 6 au 22 juillet et du 22 août au 30 septembre 1994. Il est destiné aux enfants de 2 à 6 ans (30 enfants environ).

La directrice et la directrice adjointe de ce Centre sont respectivement Mesdames Monique GRAMMONT et Marie-France HYARDIN, toutes deux titulaires du BAFA.

Les feuilles d'inscription seront remises aux enfants fréquentant l'école maternelle avant la fin de l'année scolaire.

LES INSCRIPTIONS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Année 1994 - 1995

La Municipalité informe les parents des écoliers que le restaurant scolaire continuera à fonctionner à Saint-Parres-aux-Tertres à la rentrée de septembre dans les locaux du groupe Pierre Brossolette.

Y seront admis :

- les élèves fréquentant les écoles primaires et maternelle de la commune dont les parents (père et mère) travaillent. Un certificat de l'employeur sera exigé.

- dans les autres cas, de caractère social notamment, le bénéficiaire de ce service n'interviendra qu'après examen particulier et dans la limite des places disponibles et des possibilités d'encadrement.

La prestation est à la charge des familles et payable mensuellement.

LES INSCRIPTIONS SERONT PRISES A LA MAIRIE JUSQU'AU 15 JUILLET INCLUS A 18 HEURES, DERNIER DELAI.

Nota : Il n'y a pas de reconduction automatique des inscriptions d'une année sur l'autre. Prière donc de faire réinscrire les enfants même s'ils fréquentaient déjà le restaurant scolaire en 1993-1994. De même pour le certificat de l'employeur.

ANNÉE SCOLAIRE 1994-1995 INSCRIPTIONS AUX GARDERIES

ECOLES PRIMAIRES

La garderie se tiendra gratuitement dans la salle des Sociétés (sous-sol de l'hôtel de ville) de 7 h 15 à 8 h 45 pendant la période scolaire les lundi, mardi, mercredi de classe, jeudi et vendredi.

Elle ne fonctionnera pas pendant les vacances scolaires.

Elle sera ouverte à tous les enfants des classes primaires de la commune dont les père et mère travaillent (un certificat de l'employeur sera exigé).

POUR LA GARDERIE DU PRIMAIRE, LES INSCRIPTIONS SERONT PRISES A LA MAIRIE JUSQU'AU VENDREDI 15 JUILLET A 18 H, DERNIER DELAI.

ECOLE MATERNELLE

La garderie fonctionnera gratuitement comme les années précédentes pour tous les enfants.

Les horaires seront les suivants :

Pour les enfants dont les parents travaillent :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

de 7 h 15 à 9 h 00, de 12 h 00 à 12 h 15, de 13 h 30 à 14 h 00 et de 17 h 00 à 18 h 30.

- le mercredi quand il y a classe :

de 7 h 15 à 9 h 00, de 12 h 00 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 18 h 30.

- le mercredi quand il n'y a pas classe :

de 7 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 18 h 30 - pas de garderie le samedi.

Pour les enfants dont les parents ne travaillent pas :

- le mercredi quand il n'y a pas classe et tous les jours pendant les vacances scolaires de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 (grands vacances exclues).

- le mercredi quand il y a classe :

de 14 h 00 à 17 h 00.

LES INSCRIPTIONS A LA GARDERIE DE LA MATERNELLE SONT PRISES LORS DE L'INSCRIPTION DE L'ENFANT A L'ÉCOLE.

ECOLES PRIMAIRES

La garderie se tiendra gratuitement dans la salle des Sociétés (sous-sol de l'hôtel de ville) de 7 h 15 à 8 h 45 pendant la période scolaire les lundi, mardi, mercredi de classe, jeudi et vendredi.

Elle ne fonctionnera pas pendant les vacances scolaires.

Elle sera ouverte à tous les enfants des classes primaires de la commune dont les père et mère travaillent (un certificat de l'employeur sera exigé).

POUR LA GARDERIE DU PRIMAIRE, LES INSCRIPTIONS SERONT PRISES A LA MAIRIE JUSQU'AU VENDREDI 15 JUILLET INCLUS A 18 H, DERNIER DELAI.

LE BON VOISINAGE

Avec les beaux jours le temps est arrivé pour tous et chacun de profiter du soleil, des plaisirs du jardin, du grand air, des fleurs que l'on a patiemment cultivées des longues soirées...

Il semble nécessaire de rappeler que les droits de chacun s'arrêtent à partir du moment où ils entravent les droits des autres. Cela veut dire, particulièrement en cette période de l'année, qu'il n'est pas permis d'utiliser la rue comme terrain de jeux de ballons, qu'il est indispensable de réduire les bruits de musique et des voix à partir de 22 heures. Lorsque nous recevons des visiteurs, ne les laissons pas stationner comme s'il n'y avait pas de règlement alors qu'il est impératif de le respecter : du 1^{er} au 15 de chaque mois, stationnement côtés impairs - du 16 au 31, stationnement côtés pairs.

En bref, que nos comportements personnels et familiaux aillent dans le sens d'un esprit de concorde et de bon voisinage. Nous remercions tous ceux qui voudront bien entendre cet encouragement.

ETAT CIVIL 2^e TRIMESTRE 1994

NAISSANCES

Julie, Bernadette, Paulette DARGESEN le 15 avril à Troyes

Victoria, Jacqueline, Simone VAZART le 5 juin à Troyes

Dorian Johnny HEROLT, le 20 juin à Troyes.

MARIAGES

Bruno, Pascal, René ROSSI et Marie-Odile, Magali BERQUÉ le 2 avril

Michel, René, ROGER et Ghislaine, Suzanne, Léone GRIFFON le 7 mai

Rodolphe, Marcel BOITEUX et Anne-Marie, Henriette GREGOIRE le 4 juin

Pascal, Emmanuel HUREY et Isabelle, Fernande, Marguerite, Hélène TOPIN le 4 juin

Christian, Michel, Roland HURGOURG et Agnès, Anne-Marie, Suzanne, Odette VERDIER le 11 juin

Norbert MINDIKOWSKI et Céline GEOFFRIN le 25 juin

Stéphane, André, Abel BACHALA et Pascale, Sylvie ETIENNE le 25 juin.

DECES

Paul, Anselme GRAVELLE le 2 mai à Troyes.

DONS AUX DIVERSES ŒUVRES DE LA COMMUNE

Dons faits à l'occasion des mariages ROSSI/BERQUÉ - GRIFFON/ROGER - VILLAIN/SAUGY - HURGOURG/VERDIER - Noces de Diamant DESCAVES/VOGENSTAHL

Dons des familles DESCAVES - BEVIER/THOMY - BOUCHERAT.